

Le 31 mars 2015

PAR HUISSIER**Sous toutes réserves**

Madame la juge France Charbonneau
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES
CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**
100, rue Fullum – sous-sol, Secteur 0570
Montréal (Québec) H2K 3L6

OBJET : Compagnie de construction et de développement Crie ltée –
Avis selon l'article 82 des règles de procédures de la Commission d'enquête sur
l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction
N/réf. : 104-56573-0

Madame la juge,

Nous sommes les procureurs de Compagnie de construction et de développement Crie ltée (« **CCDC** »). Notre cliente nous a contactés suite à la réception d'une lettre du 16 mars 2015 transmise par la procureure en chef, Sonia LeBel, en vertu de l'article 82 des règles de procédures de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Dans cette lettre, il est fait référence à la participation de CCDC à un appel d'offres tenu en 2001 en lien avec des travaux au rond-point L'Acadie à Montréal. Selon l'allégation contenue dans la lettre de la procureure LeBel, CCDC aurait produit une soumission de complaisance à l'occasion de cet appel d'offres.

Suite à la transmission de la lettre du 16 mars, les dirigeants de notre cliente ont effectué des recherches en lien avec la participation de la compagnie audit appel d'offres en 2001. Les recherches leur ont permis de confirmer qu'effectivement, une soumission avait été déposée par CCDC suite à l'appel d'offres pour le rond-point L'Acadie. Toutefois, au-delà de cette vérification élémentaire, aucune autre information n'est aujourd'hui disponible aux dirigeants actuels de notre cliente au sujet de cet appel d'offres.

En effet, aucun des dirigeants qui étaient à l'époque responsables des opérations de CCDC n'est encore présent au sein de l'organisation. En effet, à la suite d'une enquête interne commandée par notre cliente à la firme Richter & Associés, le conseil d'administration de CCDC a procédé à congédier MM. Pistilli, Paradiso et De Felice, respectivement estimateur, directeur général et directeur des finances de la société à l'époque où la soumission de CCDC a été déposée pour le projet du rond-point L'Acadie. Ces congédiements ont eu lieu en janvier 2002.

Il n'est pas possible pour nous de tracer un lien entre l'allégation contenue dans la lettre de la procureure LeBel et les conclusions de la firme Richter & Associés ayant mené au remplacement complet de l'équipe de direction de notre cliente en janvier 2002. Toutefois, pour

les dirigeants actuels de CCDC, la lettre de la procureure LeBel soulève une préoccupation importante. En effet, le fait qu'un reproche puisse être adressé à CCDC pour une soumission déposée en 2001 sans que soient mentionnées les démarches de la société ayant mené au remplacement complet de son équipe de direction de l'époque ne rendrait pas justice aux administrateurs de la société qui n'ont aucunement été impliqués dans le projet du rond-point L'Acadie. De plus, cela porterait également préjudice à l'équipe de direction actuelle de CCDC qui n'a rien à voir non plus avec la soumission mentionnée dans la lettre de la procureure LeBel.

Notre cliente ne sollicite pas d'être entendue par la Commission en lien avec l'allégation de la lettre du 16 mars 2015 de la procureure LeBel. Toutefois, nous sommes mandatés pour transmettre la présente lettre afin de vous faire connaître les changements intervenus en 2002 à la direction de CCDC. En conséquence de ces informations, il nous apparaît que des nuances importantes devaient être faites s'il advenait que le nom de notre cliente soit mentionné dans votre rapport en lien avec la soumission déposée mentionnée dans l'avis fondé sur l'article 82 des règles de procédures de la Commission.

Si davantage de précisions vous semblaient nécessaires afin de compléter les termes de la présente, nous vous invitons à contacter le soussigné et nous chercherons au mieux à répondre à vos demandes.

Veillez agréer, Madame la juge, l'expression de nos salutations distinguées.



JASMIN LEFEBVRE



JL / dh

c.c. Robert Baribeau, Président
Compagnie de construction et de développement Crie Itée

Hamid Arroudj, ing., Directeur général
Compagnie de construction et de développement Crie Itée

Sonia Lebel 